

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la commune de Montbard, dûment convoqué le 16/12/2010, par Le Maire, Christelle SILVESTRE, s'est réuni le 23 décembre 2010, dans la salle du Conseil de la Mairie de Montbard.

**Présents** : Christelle SILVESTRE - Jean BONNAMY - Marion MONGOUACHON - Françoise KROL - Ahmed KELATI - Annick DROYER - Martine GAUMET - Annie SALEMBIER - Jacques COLLIGNON - Gérard COMBETTE - Lucette CHARPENTIER - Jean-Paul DREYER - Marc FINCO - Catherine LANGLET - Thierry BOURCIER - Patrick FOURNEL-HAAS - Frédéric RAVENET - Germain CAMUS - Louise TRONCON - Jacky PITAUD - Abdaka SIRAT.

**Absents excusés** : Aurélie GARRAUT - Christelle GUARRO-ROMEY - Karen VANHAMME - Marie-Thérèse RIBEIRO - Frédéric JULIEN - Maria MARCOS - Laurence PORTE.

**Absent** : Jean-Pierre RIFLER.

**Délégations de pouvoirs** : Aurélie GARRAUT à Jean BONNAMY - Christelle GUARRO-ROMEY à Frédéric RAVENET - Karen VANHAMME à Annick DROYER - Marie-Thérèse RIBEIRO à Jean-Paul DREYER - Frédéric JULIEN à Louise TRONCON - Maria MARCOS à Abdaka SIRAT - Laurence PORTE à Jacky PITAUD.

**Secrétaire de séance** : Patrick FOURNEL-HAAS.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2010

### MODIFICATIONS APPORTEES A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

- L'ajout d'un point concernant la communication du rapport annuel 2010 de la Société SG2A relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et du local SDF ;

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

### INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Alain PEUTAT, qui fut premier adjoint au cours du mandat précédent, et propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à un homme respectueux de chacun, qui a mis l'essentiel de son temps et de ses qualités au service de la ville et de ses habitants.

Elle laisse la parole à Madame Louise TRONCON afin d'évoquer sa mémoire :

« Alain Peutat, Premier Adjoint de 2001 à 2008, est décédé la semaine dernière.

Lors des ses obsèques auxquelles assistaient plusieurs d'entre nous, hommage lui a été rendu par Michel Protte, maire honoraire. Comme l'a rappelé ce dernier, Alain a été son bras droit, celui avec lequel il échangeait dès leur arrivée matinale à l'Hôtel de Ville.

De cette période, je retiendrai l'image d'un homme travaillant seul dans son bureau, mais discutant volontiers avec les autres, aimant à rendre service et ayant un vrai respect pour le personnel.

S'il se montrait parfois critique, c'était toujours sous forme de boutade ; l'esprit de critique n'entraînait pas dans sa façon d'être.

Il a laissé à l'Équipement, à l'intérieur duquel il a franchi tous les échelons, le souvenir d'un homme chaleureux, proche des autres employés, apprécié par ses collaborateurs.

Je ne peux passer sous silence son long engagement au service des Anciens combattants et particulièrement ceux de la FNACA, sa seconde famille, car, je pouvais le percevoir en écoutant ses discours, le Président qu'il était devenu gardait en lui le ressenti du jeune appelé qu'il avait été.

D'ailleurs, quand j'arrivais le matin à l'Hôtel de Ville, bien après lui, il m'accueillait avec l'une ou l'autre des nouvelles concernant les membres de la FNACA ; après seulement, nous abordions les discussions municipales.

Ce Franc-Comtois d'origine aimait les gens simples, les joies simples, les repas partagés et les parties de pêche avec son petit-fils.

A plusieurs reprises, il avait dit à ses proches collaboratrices de l'Équipement : quand je mourrai il ne faudra pas pleurer. Seuls sont capables de prononcer ces paroles ceux qui pensent que leur vie s'est montrée riche en événements et en rapports humains. »

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2010**

Le Procès-Verbal de la réunion du 26 novembre 2010 est adopté à la majorité des membres présents et représentés ; avec 27 voix Pour et 1 Contre (Laurence PORTE).

### **2010.138 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

2010/102 – Prix des entrées pour le spectacle de la Compagnie du Clair Obscur « Sim Salabim » du 14/12/2010, 8 € pour les entrées individuelles (tarif unique) et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans

2010/103 – Prolongation de la durée de validité jusqu'au 30/03/2011 d'une subvention d'un montant de 5526,90 € pour la réfection des façades de l'immeuble situé 8 Rue du Beugnon

2010/104 – Résiliation du bail de location du garage n°6 situé sous la Bibliothèque Jacques Prévert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 – restitution caution de 80,66 €

2010/105 – Résiliation de la location d'un logement de type Studio situé Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à compter du 30 novembre 2010

2010/106 – Renouvellement d'un bail de location de locaux situés Place Aline Gibez pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (Centre des Impôts) pour un loyer annuel de 18 100 €

2010/107 – Résiliation de la location d'un logement de type F3 situé Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à compter du 13 décembre 2010

2010/108 – Montant des remboursements demandés pour des documents empruntés et non restitués à la bibliothèque

## **I – FINANCES**

### **2010.139 - Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes**

*Madame le Maire rappelle qu'un rapport d'observations suite à la vérification des comptes et à l'examen de la gestion de la Commune de Montbard depuis 2002 à été réalisé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne ; rapport qui valide l'analyse qui avait été faite par les services précédemment.*

*Elle souligne qu'avec la nouvelle équipe, élue en mars 2008, elle a tout d'abord été mise au courant de la mise en réseau d'alerte de la ville depuis 6 ans ; elle a donc procédé, avec l'appui de Dexia, à une analyse des comptes de la commune. Cette analyse, catastrophique, l'a conduite à proposer un contrat avec les citoyens montbardois qui proposait une hausse significative de la fiscalité et engageait la municipalité à des efforts de gestions basés sur des critères objectifs.*

*Cette analyse, contestée, a d'abord été confortée, en juillet, par celle faite par le Trésor Public.*

*La Commune avait également sollicité la CRC, et vient seulement d'avoir le résultat définitif. Cette analyse approfondie est désormais incontestable. La gestion calamiteuse a mis la Ville au bord de la faillite.*

*D'autre part, les efforts faits depuis 2008 sont indéniables et sont soulignés autant dans le rapport de la CRC que par la sortie du réseau d'alerte.*

*Le rapport de la CRC traite de 5 points particuliers :*

#### **1/ la situation financière de la Commune**

##### **► La non fiabilité des comptes en ce qui concerne les restes à réaliser**

*La CRC souligne la non fiabilité des comptes en ce qui concerne les restes à réaliser.*

*Sur toute la période contrôlée, la Commune inscrit une somme égale en recettes et en dépenses, ce qui ne reflète pas la réalité des engagements pris.*

*Pour chaque exercice, les restes à réaliser en dépense sont la différence entre crédits ouverts et dépenses réalisées pour les opérations en cours et en recette il est fait mention d'un emprunt d'équilibre.*

*La CRC recommande à la Ville de ne porter en restes à réaliser au compte administratif, que les dépenses ayant fait l'objet d'un engagement juridique et les recettes certaines.*

***Cette recommandation est déjà mise en œuvre. En 2009, les services de la Ville ont attiré l'attention des élus sur cette irrégularité et le budget primitif 2010 a été établi en conformité, faisant apparaître un budget d'investissement de 8.700.000 € contre 15.700.000 en 2009.***

##### **► Un autofinancement insuffisant**

*L'analyse faite par DEXIA en avril 2008, puis par le Trésor Public est confirmée par la CRC. (page 7 du rapport)*

*La section de fonctionnement ne dégage pas d'autofinancement depuis 2004 (date d'entrée en réseau d'alerte). La CAF nette redevient positive en 2008 (294.000 €).*

**Le Compte Administratif 2009 a confirmé cette amélioration et la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette augmente (800.000 €).**

► **Les charges à caractère général augmentent**

Elles augmentent en moyenne annuelle de 10.83 % sur la période 2002-2008 et diminuent de 4.46 % en 2008. Elles sont de 472 €/habitant contre 270€/habitant à moyenne nationale. Leur part dans le total des charges de fonctionnement en 2008 est de 32.30 % contre 25.44% moyenne nationale.

► **Les subventions versées par la Commune**

Elles ont globalement diminué de 59.24 % entre 2002 et 2008. La Commune ne respecte pas les dispositions du Code général des collectivités territoriales qui impose aux collectivités de plus de 3.500 habitants, de joindre au compte administratif « la liste de concours attribués par la commune aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions ».

La CRC rappelle le caractère obligatoire et l'importance de cette information de l'assemblée délibérante.

**Le Maire annonce que la Commune va respecter cette obligation à compter du CA 2010, cependant, pour évaluer le montant des concours sous forme de prestations en nature, il est nécessaire de doter les services techniques d'un logiciel spécifique. L'évaluation 2010 sera de ce fait partielle.**

► **Les intérêts des emprunts**

Ils enregistrent une hausse moyenne annuelle (sur la période analysée) de 8.67 % mais diminuent de 3.26 % en 2008. Ils représentent 129 €/habitant contre 47 €/habitant moyenne nationale, soit près du triple, et représentent 8.86 % des charges contre 3.71 % pour la moyenne de la strate.

► **Conclusions sur la situation financière (page 13)**

→ La situation financière de la commune de Montbard est très tendue malgré une légère amélioration en 2008.

→ Les dépenses de fonctionnement de la commune sont particulièrement élevées et sa marge de manœuvre fiscale est très limitée

→ La Commune de Montbard bénéficie d'une taxe professionnelle très importante mais, dans un contexte d'intercommunalité inaboutie, conserve la charge d'équipements de centralité destinés à l'ensemble de la population du secteur : l'école de musique, l'espace Colisée, le centre nautique...

→ Le poids et la structure de sa dette rendent indispensable une maîtrise accrue par la commune de ses dépenses d'investissement

**Si la vigilance de la commune est attestée par le fait qu'en 2009 elle a limité ses emprunts et ses dépenses de fonctionnement, les incertitudes dues à la réforme en cours de la fiscalité locale doivent l'inciter à la plus grande prudence.**

**2/ Le réaménagement de la dette et les emprunts structurés**

Les emprunts structurés ont été nombreux sur la période contrôlée.

La CRC « considère que les risques volontairement encourus à moyen terme par la commune ne trouvaient par leur justification dans une impérieuse nécessité de dégager immédiatement de nouvelles marges budgétaires »

La CRC est même très explicite sur la renégociation des emprunts :

- page 17 : « Les refinancement de 2005 puis 2006 étalent à nouveau la dette sur 15 ans, soit jusqu'en 2023 alors que le FCTVA (sur centre nautique) a été perçu par la commune au plus tard en 2007. Ici, l'objectif immédiat de la collectivité d'améliorer ses marges de manœuvre budgétaires fut à l'origine d'une opération à la fois coûteuse et dangereuse pour ses finances. »

- et page 22 : « cette renégociation a permis un gain réel sur le montant de l'échéance annuelle et de limiter la charge de la dette **en période électorale**.... Le taux d'intérêt de base retenu est plus élevé que le taux de la dernière échéance de chacun des quatre prêts renégociés ».

De plus la CRC souligne que « les services de la mairie de Montbard n'ont été en mesure de produire aucun document relatif aux échanges ayant précédé la renégociation des emprunts durant toute la période contrôlée. Dès lors la chambre s'interroge sur l'**éventualité d'une absence de mise en concurrence des établissements bancaires** »

La CRC souligne que les informations disponibles sur l'état de la dette de la commune de Montbard sont incomplètes :

- absence d'état présentant l'évolution des taux (surtout pour les emprunts renégociés)

- l'état de la dette annexé aux documents budgétaires fait apparaître des emprunts à taux fixe, alors même qu'il s'agit des emprunts structurés dont, par exemple, seule la première échéance est calculée sur la base d'un taux fixe.

L'ensemble de ces éléments, atteste de la quasi-impossibilité pour une collectivité de l'importance de Montbard de gérer dans des conditions satisfaisantes une dette qui comprend une large part de produits structurés et a fait l'objet de renégociations successives.

**3/ La gestion du personnel de la Ville de Montbard**

La CRC souligne ici encore que « l'état du personnel de la commune de Montbard qui figure en annexe du compte administratif n'a pas toujours été bien rempli.

Il fait apparaître en 2005 et 2006 une baisse brutale des effectifs d'une soixantaine de postes qui ne correspond pas à la réalité.

Par contre les bilans sociaux sont correctement renseignés et montrent une grande stabilité des effectifs : **157** agents en 2003, **152** agents en 2005, **155** agents en 2007.

En 2009 le bilan social fait apparaître **155** agents.

La CRC observe **qu'aucun organigramme à jour des services** de la collectivité n'a pu être produit et qu'une fiche de poste n'est pas systématiquement établie pour chaque agent »

Elle note aussi l'insalubrité des locaux techniques, l'absence de magasin de stockage, l'absence de mutualisation des matériels, l'absence de comptabilité analytique, la non comptabilisation (avant 2009) des travaux en régie...

La ville a **un personnel nombreux** mais la CRC en explique les raisons : « Montbard est au-dessus de cette moyenne mais les comparaisons sont très difficiles en raison du **poids différent de l'intercommunalité** selon les collectivités....charge de l'école de musique et de danse, d'une maison de la petite enfance et le service des eaux **en régie...** »

Le poids des services techniques semble important, la filière culturelle est surreprésentée et son poids masque un sous-encadrement administratif.

La filière administrative est limitée et il résulte de l'instruction que le service des finances est gravement sous-doté.

La CRC souligne le paiement d'un nombre important d'heures supplémentaires en l'absence d'un contrôle du temps de travail.

Elle observe une baisse substantielle des heures supplémentaires en 2009 ; d'une part, moins d'heures sont effectuées depuis la mise en place de leur contrôle par planning, d'autre part, la récupération est privilégiée par rapport à la rémunération.

Elle incite la collectivité à continuer en ce sens le travail engagé sur l'organisation de ses services.

#### **4/ Un patrimoine locatif important**

LA CRC note un patrimoine historique important engageant des charges mais aussi un parc locatif important sans gestion réelle. « Aucune modalité de calcul des loyers n'a été arrêtée, le service des Domaines n'a jamais été sollicité.

Le poids financier de ce patrimoine locatif demeure inconnu, en l'absence d'une véritable comptabilité analytique....les travaux réalisés à l'occasion d'un changement de locataire sont sans impact sur la fixation du montant des loyers ».

La chambre souligne également l'absence d'amortissement des immeubles de rapport.

#### **5/ Le centre nautique**

« La CRC considère que le marché est **irrégulier** » sans autre commentaire.

#### **Conclusions :**

- ⇒ **Sur les 5 éléments analysés (situation financière, dette, personnel, patrimoine, centre nautique), la Chambre régionale des Comptes relève des manquements, une gestion couteuse et dangereuse et des irrégularités.**
- ⇒ **La chambre souligne la bonne volonté de la nouvelle équipe mais engage celle-ci à la plus grande prudence aux vues des incertitudes liées à la réforme fiscale.**
- ⇒ **La chambre souligne aussi très clairement les charges de centralité qui pèsent sur Montbard en l'absence d'une réelle intercommunalité.**

Vu l'article R 243.5 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives formulées par la CRC de Bourgogne, est communiqué au Conseil Municipal de la Ville.

**Considérant** que la Commune de Montbard a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne concernant les comptes pour les exercices 2002 à 2008 ainsi que sa gestion depuis le début de l'exercice 2002.

Le Conseil Municipal,

- **donne acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

### **2010.140 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011**

Le Maire rappelle que la Commune est sortie du réseau d'alerte mais la Chambre Régionale des Comptes souligne la fragilité des comptes, notamment au regard des incertitudes liées à la réforme fiscale. En effet, les services de l'Etat sont dans l'incapacité de fournir des éléments fiables et retardent même le vote des budgets des collectivités (exemple droits de mutation => réquisition des services de l'Etat demandée).

L'effort de maîtrise des dépenses se poursuit.

#### **FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :** la pression est maintenue sur les dépenses à caractère général mais la commune est limitée. Nous ne pouvons pas continuer le rythme d'économie engagé depuis 2008 sans toucher à la structure de notre collectivité, ce que nous ne voulons pas. De plus, nous avons des dépenses nouvelles (aire d'accueil des gens du voyage, navette) et des dépenses obligatoires (hausse du carburant, du gaz de l'électricité, et toutes autres dépenses....).

La masse salariale est maintenue mais sans transfert de compétences à l'intercommunalité et sans baisse du service rendu, il n'y aura pas d'importantes évolutions. C'est un choix de la collectivité de renforcer le travail en régie (maintien des serres, service des eaux, gestion du patrimoine locatif,...)

La gestion de notre patrimoine locatif va être organisée.

La réorganisation générale des services est en cours mais non aboutie (organigramme, fiches de poste, entretiens individuels, mutualisation des moyens, gestions analytiques, ...)

**Recettes :** la collectivité fait des efforts importants mais elle est contrainte par le contexte national de crise et la rigueur budgétaire imposée par le gouvernement. Les dotations sont gelées sur 3 ans voire diminuent. C'est une première en France. Nous sommes passés du pacte de croissance, au pacte de stabilité puis au pacte de régression.

Quand aux recettes fiscales, les collectivités n'ont aucune vision de leur évolution.

## **INVESTISSEMENT**

Malgré ces contraintes, notre collectivité sort toujours une Capacité d'Autofinancement (CAF) nette positive, c'est-à-dire notre autofinancement.

Cependant, comme le document de travail le souligne, il reste encore à faire des choix sur les projets pour maintenir les efforts. En effet à ce stade du travail, la prévision proposée sur la base des besoins identifiés obligerait à un emprunt supérieur au remboursement de la dette en capital.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire, dans la discussion, non du vote du budget.

Elle a fait le choix de montrer les diverses contraintes dans un premier temps et de laisser ouvert le débat sur les choix budgétaires.

Elle souhaite maintenir la limitation des dépenses nouvelles à 2 Millions d'€ et maîtriser la dette.

La structure du budget en investissement est proposée en 3 parties :

- ⇒ les reports (1.5M€) : ce sont des opérations engagées en 2010 qui se poursuivent en 2011 (cinéma, ateliers, MPE, menuiseries, rue A Carré, parking J Thiard). Le retard dans le démarrage des travaux pour la ferme de Censée a été pris en compte, la réalisation pour 400 000€ des travaux de voirie aussi ;
- ⇒ les opérations courantes (1.5M€) : c'est-à-dire les besoins des services ;
- ⇒ les opérations nouvelles ; elles ne sont pas chiffrées car aujourd'hui, elles ne sont pas financées. Les marges seront à trouver :
  - ✓ FISAC : centre ville, marché couvert, mobilier urbain, maison Cortot, place Buffon
  - ✓ ECOQUARTIER
  - ✓ CULTURE ET LOISIRS : centres de loisirs, Pôle de Musiques Actuelles (PMA)
  - ✓ AGENDA 21 : photovoltaïque
  - ✓ CENTRE COMMERCIAL : rond point (partenariat)
  - ✓ MUSEE : Il doit aboutir, mais ne verra pas le jour sans une implication de la CCM.
  - ✓ Dans les budgets annexes : Maison des Bardes et Maison de santé. Ces 2 opérations ont leurs propres ressources (loyers), mais pèsent sur l'endettement de la ville.

## **CONCLUSION**

⇒ **Le budget est un travail d'équilibre entre des finances et des projets ambitieux pour la ville et son développement.**

⇒ **Les contraintes financières sont lourdes et les charges de centralités pèsent toujours fortement.**

**Vu** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les communes de plus de 3.500 habitants, dans le délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

**Considérant** que le Maire a présenté les grandes orientations des finances de la collectivité pour l'année 2011 (voir document ci-joint).

Le Conseil Municipal,

- **donne acte** au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011.

## **2010.141 - TARIFS PUBLICS – Droits de place**

**Vu** l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, « Economie-Tourisme » et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des droits de place comme suit :

	Tarifs
<b>1) Marché :</b> <b>Marché couvert</b> a) le ml/jour de marché dans les allées longitudinales b) le ml/jour de marché dans les angles <b>Marché extérieur</b> c) étalage à l'extérieur du marché couvert (le m linéaire/jour) d) commerçants utilisant leurs camions pour leurs commerces (pizza, pâtisserie, camions outillage,...) : le m <sup>2</sup> /jour	0,80 € 0,90 € 0,70 € 0,70 €
<b>2) Commerçants :</b> (le m <sup>2</sup> /an) a) Exposants sur le domaine public dans un but commercial (étalages, panneaux publicitaires ...) b) Location emplacement sur domaine public dans un but non commercial (bennes à déchets ...)	13,20 € 6,60 €
<b>3) Commerces ambulants :</b> (par m <sup>2</sup> et par ½ journée – hors marché)	1,50 €
<b>4) Terrasses de café - Restaurant - Hôtel - ... :</b> (sans emprise au sol) - le m <sup>2</sup> /an (payable en début d'année)	13,20 €
<b>5) Cirques :</b> (forfait semaine + 1/10 <sup>ème</sup> du tarif semaine par jour supplémentaire) - Petits (≤ 100 places) - Moyens (entre 101 et 200 places) - Grands (> 200 places)	75,00 € 135,00 € 270,00 €
<b>6) Fêtes foraines :</b> (exception Foire) Par m <sup>2</sup> /jour de travail (les véhicules comptant dans la superficie à prendre en considération) Arrhes à l'inscription : 50% du montant dû pour réservation (1 mois avant la date de la manifestation) Emplacement gratuit le mercredi suivant le weekend de fêtes ou de Foire	0.70 €
<b>7) Forfaits péniches pour accès aux fluides (par jour) :</b> - Péniches-hôtel transportant des passagers - Péniches-hôtel à vide, Pénichettes et Bateaux de plaisance	45,00 € 15,00 €
<b>8) Jardins familiaux (superficie 2 ares)</b>	8,00 €/an/jardin

## 2010.142 - TARIFS PUBLICS – Cimetières

Vu l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des droits divers propres aux cimetières, comme suit :

Droits de dépôt dans le caveau provisoire :	Tarifs
- Par période de 24 heures	4,00 €
- Avec perception minimum de	12,00 €

Concessions :	Tarifs
1. Concessions Trentenaires	258,00 €
2. Concessions Cinquantenaires	392,00 €
3. Columbarium (30 ans) 1 case pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes ; Ce prix inclut la 1 <sup>ère</sup> plaque avec gravure	508,00 €
4. Cave à urnes (30 ans) 1 case pouvant recevoir plusieurs urnes (sans gravure)	720,00 €

## 2010.143 - TARIFS PUBLICS – Bibliothèque – Médiathèque municipale

Vu l'avis de la commission « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs pour la Bibliothèque – Médiathèque municipale Jacques PREVERT, comme suit :

	Tarifs
Inscription annuelle pour adulte ( <i>tickets bleus</i> )	12,00 €
Inscription annuelle pour les scolaires, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation de leur carte) ( <i>tickets jaunes</i> )	5,00 €

Duplicata d'une carte ( <i>ticket blanc</i> )	1,00 €
Boîtier détérioré ( <i>ticket vert</i> )	1,50 €
Photocopie en noir et blanc	0,20 €
Consultation Internet (la demi-heure)	1,00 €
Impression en noir et blanc : C.D. Rom / Internet	0,20 €
Impression couleur : C.D. Rom / Internet	0,80 €

## **2010.144 - TARIFS PUBLICS – Salle PAUL ELUARD**

**Vu** l'avis des commissions « Culture-Affaires Scolaires » du 08/12/2010, et « Finances-Communication » du 14/12/2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs pour la salle Paul ELUARD, comme suit :

	Tarifs
Bal organisé par une association montbardoise	230,00 €
Bal organisé par une association extérieure	300,00 €
Manifestation organisée par une Sté ou Entreprise commerciale de l'extérieur	450,00 €
Manifestation organisée par une Sté ou Entreprise commerciale montbardoise	400,00 €
Loto organisé par une association montbardoise	250,00 €
Loto organisé par une association extérieure	300,00 €
Repas dansant organisé par une association montbardoise	240,00 €
Repas dansant organisé par une association extérieure	310,00 €
Exposition Commerciale: 1 ère journée 2ème journée et suivantes	250,00 € 125,00 €/jour
Banquet – Mariage (week-end)	320,00 €
Banquet – Mariage (demande extérieure) (week-end)	380,00 €
Congrès- réunion-Assemblée à caractère politique professionnel ou commercial	135,00 €
Manifestation théâtrale, artistique, culturelle	110,00 €
<b>Prestations obligatoires</b>	
Chauffage par jour (du 15 octobre au 15 avril) ou sur demande en dehors de cette période	120,00 €
Forfait électricité / jour	40,00 €
<b>Prestations annexes</b>	
Prestation de service: matinée ou soirée, homme de service à la demande	85,00 €
Décoration florale normale effectuée par le service des espaces verts	85,00 €
Utilisation des projecteurs + sono + homme de service	100,00 €
Fourniture de scène et rideaux	105,00 €
Location de cuisine par événement + gaz	120,00 €
Location de vaisselle	50,00 €
Location de vidéo projecteur	50,00 €
Utilisation des loges	50,00 €

- **accorde** aux Associations locales, une fois par an, la gratuité de la salle et la facturation des prestations annexes à 50% des montants indiqués ci-dessus.

## **2010.145 - TARIFS PUBLICS – Location d'engins et de matériel appartenant à la Ville**

**Vu** l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de location d'engins et de matériel appartenant à la Ville, comme suit :

	<b>Tarifs</b>
Utilisation du camion 3t. (en cas d'urgence) avec chauffeur entre 8 h et 18 h :	Prix/heure : 61,00 €
Utilisation tractopelle (en cas d'urgence) avec chauffeur	Prix/heure : 91,50 €
Utilisation de la balayeuse entre 8 h et 18 h :	Prix/heure : 122,00 €
Fourniture de main d'œuvre en cas d'intervention d'urgence du personnel communal entre 8 h et 18 h :	Prix/heure/agent : 30,50 €

**Ces prix sont majorés de 100% entre 18h et 8h**

**1) Utilisation de barrières :** (Tarifs sans livraison)

	<b>Tarifs</b>
barrières Police à l'unité / 24 h(*) pour les entreprises ou les particuliers (* temps minimum de facturation)	4,05 €
barrières de clôture de chantier	6,10 €
Pour les associations locales	Gratuit
Pour les associations non locales	50% du tarif en vigueur

**2) Utilisation sur Montbard de chaises, tables, bancs, podiums et paravents par les associations :**

(Tarifs sans livraison)

	<b>Tarifs</b>
• <b>Associations locales montbardoises :</b>	Gratuit
• <b>Associations non locales :</b>	
Chaises (pour 48 heures)	0,50 €
Tables (pour 48 heures)	2,00 €
Bancs (pour 48 heures)	1,00 €
Barnum 4x4	50,00 €
5x12	150,00 €
Grilles d'exposition	2,00 €
Podium nu (canton) (transport, montage, démontage)	285,00 €
Podium nu (hors canton) (transport, montage, démontage)	508,00 €
Podium couvert (y compris transport, montage, démontage)	
➤ Associations cantonales	568,50 €
➤ Associations hors canton	1 015,00 €
Verres réception - l'unité de remplacement	1,10 €
Paravents	5,10 €

**3) Utilisation vidéoprojecteur de l'Hôtel-de-Ville :**

	<b>Tarifs</b>
Caution	300,00 €
Location	30,50 €

**2010.146 - TARIFS PUBLICS – Insertions publicitaires dans le magazine municipal**

Vu l'avis de la commission « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal, comme suit :

	<b>Tarifs</b>
½ bandeau bas de page	59,00 € HT

1 bandeau bas de page	113,00 € HT
¼ bandeau 4 <sup>ème</sup> de couverture	250,00 € HT
½ bandeau 4 <sup>ème</sup> de couverture	500,00 € HT
¾ page 4 <sup>ème</sup> de couverture	750,00 € HT
1 page 4 <sup>ème</sup> de couverture	1000,00 € HT
<i>Abattement de 15% pour les annonceurs qui s'engageront pour une année entière</i>	

## **2010.147 - TARIFS PUBLICS – Camping municipal**

Vu l'avis des commissions « Economie-Tourisme » et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi qu'il suit le tarif des redevances du Camping Municipal, avec une entrée piscine incluse par jour et par personne, y compris pour la clientèle des Mobil-Homes et des Chalets Découverte comme suit :

OBJET	Tarifs			
Par personne (adulte) (douche comprise)	5,10 €			
Par adolescent (13 à 18 ans) (douche comprise)	4,60 €			
Par enfant de 3 à 12 ans (douche comprise)	3,60 €			
Par enfant de moins de 3 ans	Gratuit			
Par chien	1,00 €			
Cordon électrique 16 ampères	4,00 €			
Location de parcelle à l'année	900,00 €			
Garage mort sur parking gardé	2,00 €			
Vente de pain de glace (1 dm3,5)	Gratuit			
Tarif visiteur	Gratuit			
Aire de vidange, plein d'eau pour camping car de passage (hors séjour)	3,10 €			
Location mobil-homes	Tableau ci-dessous			
Lavage + séchage	5,10 €			
Lavage ou séchage	3,60 €			
Emplacement tente + vélos	2,60 €			
Emplacement tente + voiture ou moto	4,10 €			
Emplacement caravane et voiture	5,10 €			
Emplacement aménagé 100 m2 (camping-car compris vidange et plein d'eau)	6,10 €			
Court de tennis pour notre clientèle séjournant sur notre site et mini-chalets	Gratuit			
	<b>Basse saison</b> 1 <sup>er</sup> mars au 30 avril	<b>Moyenne saison</b> 1 <sup>er</sup> mai au 30 juin	<b>Haute saison</b> 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	<b>Basse saison</b> 1 <sup>er</sup> septembre au 29 octobre
<b>MOBIL HOME 4 + 2</b>				
<b>la semaine</b> (7 nuits)	255 €	405 €	505 €	255 €
<b>nuits supplémentaires</b> (si semaine suivante non réservée)	30 €	55 €	80 €	30 €
<b>Week-end</b>				
• 2 nuits	90 €	115 €		90 €
• 3 nuits	120 €	165 €		120 €
• 4 nuits	150 €	210 €		150 €
<b>MOBIL HOME 6 + 2</b>				
<b>la semaine</b> (7 nuits)	305 €	455 €	555 €	305 €

<b>nuît supplémentaire</b> (si semaine suivante non réservée)	35 €	70 €	85 €	35 €
<b>Week-end</b>				
• 2 nuît	95 €	135 €		95 €
• 3 nuît	130 €	195 €		130 €
• 4 nuît	160 €	250 €		160 €

- Réservation du samedi au samedi obligatoire uniquement en juillet et août
- Tarif par semaine du samedi 16 h 00 au samedi 10 h 00
- Arrhes : 25 % à la réservation
- Caution : 185 € à l'arrivée. Restituée en fin de séjour selon l'état de la location. De plus, un forfait nettoyage sera facturé 70 € si besoin
- Court de tennis : gratuit
- Accès Centre Nautique : Une entrée gratuite par jour, par personne (pour camping, chalets et mobil-homes)
- Taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes :
  - Par adulte et adolescent (13/18 ans)
  - Exonération – de 13 ans et personnes handicapées

- dit que ces tarifs s'entendent hors taxe de séjour (perçue par la Communauté de communes)

### **2010.148 - TARIFS PUBLICS - Tarifs centre nautique**

Vu l'avis des commissions « Santé-Sports » du 6 décembre 2010, « Economie-Tourisme » et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs du centre nautique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme suit :

<b>Entrée Piscine</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
La séance	<i>enfants/ados(3-18 ans)</i>	3,50 €	3,00 €
	<i>adultes</i>	5,00 €	4,50 €
	<i>Carte Famille (2 parents adultes + 2 enfants de moins de 18 ans)</i>	12,50 €	12,00 €
	<i>Comité d'Entreprise (20 entrées minimum)</i>	3,50 €	
	<i>Chômeurs/RSA/AH</i>	3,00 €	
	<i>Résidents Camping/mini-chalets/Mobil Homes</i>	inclus dans tarif Camping soit 1 entrée par jour et par personne	
Soirée "découverte"		2,50 €	
Carte 10h		20,00 €	
Carte 12 entrées	<i>plein tarif</i>	prix de 10 entrées	
Abonnements	<i>Trimestriel</i>	45,00 €	
	<i>Annuel</i>	150,00 €	
<b>Espace détente</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
Entrée Sauna/Hammam/Jacuzzi		6,00 €	
<i>Abonnement mensuel</i>		28,00 €	
Entrée Sauna/Hammam/Jacuzzi/Piscine		10,00 €	
<i>Abonnement mensuel</i>		40,00 €	
Possesseurs carte 10h ou carte 12 entrées Piscine		supplément 5 €	
Carnet 12 entrées		prix de 10 entrées	
<b>Scolaires</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
Maternelles/Primaires		3,00 €	gratuit
Collèges / Lycées		3,00 €	
Accompagnateurs		gratuit	
<b>Autres établissements</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
Accompagnateurs		gratuit	

Entraînement SP / Gendarmes		gratuit	
Centres de loisirs / Maison Petite Enfance		3,00 €	2,00 €
Clubs de natation montbardois		gratuit	
Etablissements médicalisés et assimilés (pensionnaires et patients) / cours prépa accouchement		2,50 €	
<b>Activités annexes</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
Aqua gym	<i>la séance</i>	8,50 €	
	<i>les 12 séances</i>	79,00 €	
	<i>Pass Trimestriel</i>	90,00 €	
	<i>Pass Annuel</i>	320,00 €	
Leçons de natation	la séance individuelle (public adapté)	8,50 €	
	abonnement trimestriel école 4 nages	90,00 €	
	les 10 leçons collectives (+ 1 séance test gratuite)	79,00 €	
Bébés nageurs / Jardin aquatique / Perfectionnement / Aquaphobie	<i>la séance</i>	8,50 €	
	<i>les 12 séances</i>	79,00 €	
<b>Services</b>		<b>Tarif général</b>	<b>Tarif Montbard</b>
Vestiaires		0,20 €	
Location bassin	l'heure	175,00 €	150,00 €
Commercialisation par l'Office du Tourisme de l'entrée piscine + espace détente		8,00 €	

### **2010.149 - TARIFS PUBLICS - Tarifs de l'eau et redevance d'assainissement**

Vu l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de l'eau et la redevance d'assainissement comme suit :

	<b>Tarifs</b>
consommation d'eau en m3	1.37 € HT
frais fixes annuels de gestion	13.58 € HT
fourniture d'eau aux communes extérieures	1.48 € HT + 0.288 € taxe pollution
redevance assainissement par m3 d'eau consommé	1.37 € HT
- coefficient de correction de dégressivité :	- jusqu'à 6 000 m3 1
	- de 6 001 à 12 000 m3 0,8
	- de 12 001 à 24 000 m3 0,6
	- de 24 001 à 50 000 m3 0,5
	- au-delà de 50 001 m3 0,4

### **2010.150 - TARIFS PUBLICS – Tarifs des spectacles destinés aux scolaires**

Vu l'avis des commissions « Culture – Affaires Scolaires » du 8 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

**Considérant** que le tarif de participation des scolaires aux spectacles organisés par la Ville est actuellement de 1,60 € / enfant, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs de participation des scolaires aux spectacles organisés par la Ville à 1,70 € / enfant.

## **2010.151 - Décision Modificative n°5 – Budget Principal 2010**

**Vu** le budget primitif 2010 du budget principal de la Commune et les décisions modificatives n°1, 2, 3 et 4 ;  
**Vu** l'avis de la commission « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **vote** la Décision Modificative Budgétaire n°5 du Budget Principal 2010 conformément aux écritures ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement</b>					
Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
64111	Rémunération du personnel titulaire	0,00	2 395,95		
64131	Rémunération du personnel non titulaire	0,00	2 500,00		
6419	Remb. Rémunérations de personnel		0,00		6 068,81
722	Immo. Corporelles		0,00		16 826,00
023	Virement section investissement		16 826,00		
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>21 721,95</b>	<b>0,00</b>	<b>22 894,81</b>
<b>Total dépenses ou recettes</b>			<b>21 721,95</b>		<b>22 894,81</b>

### **Section d'investissement**

Article - (Opération)	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21318 (1008)	Travaux en régie		16 826,00		
021	Virement de la section de fonct	0,00	0,00	0,00	16 826,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>16 826,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 826,00</b>
<b>Total dépenses ou recettes</b>			<b>16 826,00</b>		<b>16 826,00</b>

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°5

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	13 816 556,51 €	14 780 252,62 €
INVESTISSEMENT	9 811 703,33 €	9 811 703,33 €

## **2010.152 – Conservatoire de musique et de danse : exonération de frais de scolarité**

**Vu** l'avis des commissions « Culture – Affaires Scolaires » du 8 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **se prononce** sur le principe de réduction de frais de scolarité au prorata de la période d'absence, en cas d'absence prolongée (1 mois minimum) et justifiée (déménagement éloigné / changement professionnel / problème de santé / congé maternité / inaptitude à l'apprentissage de l'instrument choisi (validée par le professeur ou le directeur) ;

- **autorise** le maire à prendre les décisions individuelles.

## **2010.153 – Conditions de transfert du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) à la Communauté de Communes du Montbardois**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211.1 et suivants.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (CCM), après la volonté de cette collectivité, définie dans sa délibération du 17 mai 2010.

**Vu** la délibération n°2010.91 prise par le Conseil Municipal en date du 28/06/2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montbardois (CCM) concernant le transfert de compétences relatives aux RAM et équipements nécessaires à leur fonctionnement ;

**Vu** l'avis des commissions « Solidarités » et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

**Considérant** ainsi que la CCM est autorisée à prendre au sein de la mission « Action Sociale » l'intégralité de la compétence liée au Relais d'Assistantes Maternelles et des équipements nécessaires à son fonctionnement.

**Considérant** que le R.A.M. est situé au sein de la Maison de la Petite Enfance (sise rue Eric Tabarly), regroupant 4 structures différentes.

**Considérant** la nécessité d'établir une convention entre la Ville et la CCM fixant les modalités de ce transfert de compétences ;

**Considérant** que :

- Les dépenses réparties entre les deux collectivités au prorata des surfaces sont les suivantes :
  - Les charges communes (eau, électricité, impôts et taxes, assurance...).
  - Les emprunts (capital et intérêt)
- Les dépenses ne faisant pas l'objet de répartition sont les suivantes :
  - 4 heures hebdomadaires pour l'entretien du relais d'assistante maternelle
  - Un forfait annuel de 10 000 € pour l'utilisation d'équipements divers (matériel d'entretien, matériel administratif, matériels pédagogiques intérieurs et extérieurs).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

### **2010.154 – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

**Considérant** qu'un Contrat Enfance/Jeunesse « *Volet Enfance* » a été signé entre la Ville de Montbard et la C.A.F. le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

**Considérant** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, a été signé entre les deux institutions un Contrat Enfance/Jeunesse, « *Volet Jeunesse* » ;

**Considérant** que ces deux volets du nouveau contrat correspondent ainsi à un développement positif de l'offre de service et répondent tout à fait aux orientations préconisées par la C.A.F.

**Considérant** que ces deux documents formalisant la contractualisation des actions de développement sur notre territoire en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, trouvent leur issue le 31 décembre 2010 ;

**Considérant** que le nouveau contrat ne pourra être proposé par la C.A.F qu'au cours du premier trimestre 2011 et qu'il convient donc d'autoriser Le maire à signer les avenants correspondants, qui seront intégrés dans la nouvelle convention ;

**Vu** l'avis des commissions « Solidarités » et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** la passation de l'avenant au Contrat Enfance – Jeunesse existant,

- **autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout autre document entrant dans l'application de la présente délibération.

### **2010.155 – Création d'un parking passage Anatole France : demande de subventions**

**Considérant** le projet de création d'un parking d'au moins 19 places, situé Passage Anatole France à Montbard ;

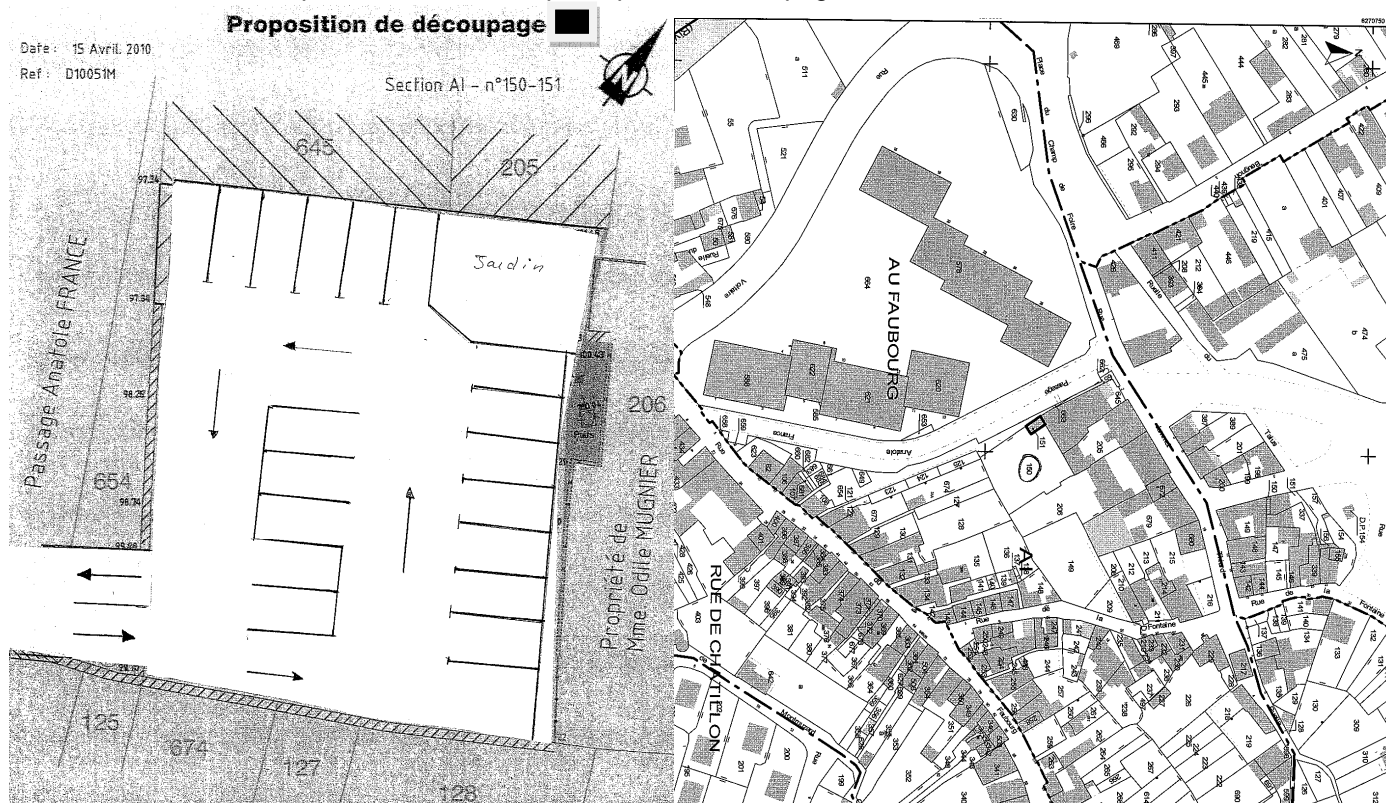
**Considérant** le lancement de la campagne relative aux aides à la voirie dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT) pour la réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public, et de la répartition du produit des amendes de police pour le financement de travaux de sécurité et de stationnement ;

**Considérant** le détail estimatif des travaux ci-dessous :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
Installation de chantier	Forfait	1	500	500
Terrassement	m3	450	20	9000
Grave 0/20	m3	180	25	4500
Grave 0/80	ml	270	23	6210
Géotextile	m2	900	2	1800
Tuyaux PVC 200	u	60	31	1860
Grilles carrées avec regard prefa	u	3	250	750
regard	u	1	600	600
Caniveau CC1	ml	30	30	900
Bordure T2	ml	45	25	1125
Démolition d'un ancien bâtiment	Forfait	1	1500	1500
Démolition de la partie haute du mur	ml	20	100	2000

Pose d'une tablette	ml	20	140	2800
Création d'une rampe d'accès au parking	Forfait	1	1500	1500
Pose de fourreau pour éclairage public	ml	60	3	180
Lampadaire	u	2	1500	3000
Clôture	ml	100	45	4500
Imprégnation	m2	900	1,5	1350
Enrobés	t	110	75	8250
<b>Total HT</b>			<b>52325</b>	
<b>TVA 19.6%</b>			<b>10255,70</b>	
<b>Total TTC</b>			<b>62580,70</b>	

Considérant l'extrait de plan cadastral ainsi que le plan de découpage ci-dessous ;



Vu l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** une aide financière du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial et de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2011,
- **sollicite** l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution.

### **2010.156 – Réhabilitation de la Maison des Bardes : demande de subvention**

Vu la délibération n° 2009.125 en date du 18 décembre 2009, créant un budget annexe dénommé Maison des Bardes pour la gestion comptable de l'immeuble BERARDI – PARISOT ;

Vu l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Considérant que Le Budget Primitif 2010 a fait l'objet des inscriptions suivantes :

- en dépense d'investissement :

1.300.000 € pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble

- en recette d'investissement :

- 440.620 € - subvention de la Région Bourgogne dans le cadre de la convention ville d'appui au titre du contrat de Pays de l'Auxois
- 859.380 € - emprunt

**Considérant** que la mission de maîtrise d'œuvre est réalisée à ce jour jusqu'à la phase Avant Projet Définitif (APD) ;

**Considérant** que l'opération consiste en la réalisation de 9 logements : 5 studios, 3 T2, 1 T3 et 1 local commercial

- surface totale des logements : 308 m<sup>2</sup>

- surface du local commercial : 65 m<sup>2</sup>

**Considérant** que le planning prévisionnel de réalisation des travaux validé avec le maître d'œuvre est le suivant :

- démarrage des travaux : juin 2011

- fin des travaux : août 2012

**Considérant** qu'à la phase APD, le montant total de l'opération est estimé à 1.020.500 € TTC dont 872.000 € TTC pour les travaux.

**Considérant** que les travaux vont bénéficier du taux de TVA réduit à 5,5 %, y compris pour le local commercial puisque la partie consacrée à l'habitation est supérieure à 50% de la superficie du local (s'agissant de travaux d'amélioration, de transformation et d'aménagement portant sur des logements d'habitation achevés depuis plus de 2 ans) ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** :

✓ la réalisation de l'opération

✓ le lancement de la procédure de consultation pour l'attribution des marchés

✓ la signature des marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres

- **sollicite** l'affectation de la subvention de 440.620 € attribuée par le Conseil Régional à la Ville de Montbard dans le cadre de la convention ville d'appui, au financement de cette opération.

## II – RESSOURCES HUMAINES

### 2010.157 - Subvention à verser à la Mutuelle Nationale Territoriale en 2011

**Vu** l'avis de la commission « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales ont la possibilité de verser une participation qui peut s'élever jusqu'à 25% du montant des cotisations payées par les agents à la Mutuelle Nationale Territoriale comme l'autorise la circulaire ministérielle du 5 mars 1993 ;

**Considérant** la hausse annoncée d'environ 4 % du montant des cotisations,

**Considérant** l'augmentation de la masse salariale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **dit** que la subvention mensuelle de la Ville à la Mutuelle Nationale Territoriale sera de 20% du montant des cotisations mensuelles des agents,

- **dit** que les crédits nécessaires, soit 14.000 € seront inscrits au budget 2011.

## III – MARCHES PUBLICS

### 2010.158 - Marché de travaux – réhabilitation des ateliers municipaux : signature des marchés

**Vu** la délibération n° 2010.55 en date du 7 avril 2010, validant le montant des travaux pour 2 454 700€ HT, soit à 2 935 821,20€ TTC, et autorisant le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;

**Considérant** que la procédure d'appel d'offres pour « la réhabilitation des ateliers municipaux », lancée conformément à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2010, est close,

**Considérant** que 70 entreprises ont répondu à l'ensemble des seize lots du marché, que tous les lots sont pourvus, que les 3 candidats les mieux disant de chaque lot ont été admis à la négociation,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 décembre 2010 a donné un avis favorable à l'attribution du marché pour chacun des lots du marché aux entreprises suivantes :

LOT	Description	Entreprises et montants TTC
01	Démolition	RUDO CHANTIER : 70 037,76€
02	Terrassement / VRD	SA HUBERT ROUGEOT : 322 920€
03	Gros œuvre / maçonnerie / ravalement	GRAGLIA TP : 777 691,81€
04	Charpente métallique	BLONDEAU BOURGOGNE : 215 003,13€
05	Couverture /étanchéité / bardage	STEBI : 114 500€
06	Charpente / couverture tuiles / zinguerie	Sarl MATHIOT FRERES : 90 755,60€

07	Menuiserie aluminium – serrurerie	A.M.G : 149 500€
08	Portes sectionales	MANUREGION : 28 333,24€
09	Plâtrerie / peinture	SAS BAFFY : 146 002,55€
10	Menuiseries bois	A.M.G. : 22 724€
11	Revêtements de sols / faïence	MARTIN LUCAS : 78 936€
12	Faux plafond	ISOPLAC : 16 252€
13	Monte-charge	ADS Aéthia Diffusion Service : 33 000€
14	Electricité	FORCLUM SUD Bourgogne : 147 000€
15	Plomberie / chauffage / VMC	POTIER : 89 700€
16	Clôture / portail / espaces verts	DUC et Preneuf Bourgogne Sarl : 12 737,40€

**Considérant** que le montant total des travaux s'élève à 2 315 093,49€ TTC ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **valide** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation des ateliers municipaux.
- **autorise** le Maire à signer les marchés correspondants.

## IV – PATRIMOINE/URBANISME

### **2010.159 – Cession d'immeubles : Maison Blain / Maison Couche et ancien local ONF**

**Considérant** que la Commune dispose de trois biens immobiliers inoccupés :

#### 1/ La maison « COUCHE » – 7 rue Anatole Hugot

- ✓ Acquisition par la Ville de Montbard par actes notariés du 5 mars 2001 et 21 décembre 2007 au prix ci-dessous :
  - maison : 76.224,51 €
  - local réserve : 25.000,00 €
- ✓ Descriptif : (*Surface totale des pièces : 142 m²*)
  - rez-de-chaussée : couloir, escalier et magasin avec vitrine
  - 1<sup>er</sup> étage : un appartement : cuisine, salle de séjour, 2 chambres, salle de bain, WC
  - 2<sup>ème</sup> étage : un appartement : cuisine, salle d'eau, WC et 3 chambres mansardées
  - grenier sur le tout
  - local réserve : grande pièce d'environ 40 m² avec accès depuis le parking du Select
- ✓ Estimation par les Domaines :
  - le 16 avril 2009 le bien a été estimé à 25.000 €,
  - le 29 novembre 2010 : une nouvelle estimation a été demandée aux Domaines, réponse pas encore reçue

#### 2/ La maison « BLAIN » - 5 rue Léonie Delautel

- ✓ Maison vétuste et inoccupée depuis 2 ans environ
- ✓ Descriptif : cuisine, salle à manger, 2 chambres, salle de bains, WC
- ✓ Surface totale des pièces : 56 m²
- ✓ Estimation par les Domaines : sollicitée le 15 novembre 2010 - estimé le 9 décembre 2010 à 48.000 €

#### 3/ L'ancien local ONF – 5 passage Anatole France

- ✓ Libre depuis début 2010.
- ✓ Descriptif : local situé au rez-de-chaussée d'un immeuble construit au début des années 70, comprenant : accueil, 3 bureaux, 2 WC et une salle d'eau.
- ✓ Surface totale : 76 m²
- ✓ Estimation par les Domaines : le 7 octobre 2010, le local a été estimé à 30.000 €

**Considérant** les étapes de la procédure d'adjudication amiable détaillées ci-dessous :

#### **17** Réalisation pour les trois immeubles des diagnostics obligatoires avant chaque vente :

- diagnostic amiante (pour les 3 biens)
- diagnostic performance énergétique (pour les 3 biens)
- diagnostic plomb (si maison construite avant 1949) (pour les 2 maisons)
- diagnostic électrique (pour les 3 biens)
- mesurage « loi CARREZ » pour la maison Couche car située dans une copropriété

#### **27** Avis des commissions urbanisme et finances sur la procédure de mise en vente et sur les montants des mises à prix

**37** Délibération du Conseil Municipal pour autoriser la mise en vente, fixer la mise à prix et confier l'organisation de l'adjudication au notaire

**Vu** l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide de** procéder à la vente de ces 3 biens par adjudication amiable
- **confie** l'organisation de l'adjudication au Cabinet notarial Roblet Godard de Donville, situé 18 rue d'Abrantès à Montbard,
- **fixe** le montant des mises à prix comme suit :
  - o Maison « BLAIN » : 52 800 € (avis des Domaines + 10%)
  - o Maison « COUCHE » : avis des Domaines + 10%
  - o Ancien local ONF : 50 000 €

## **V – TRAVAUX**

### **2010.160 – Projet de construction d'un Centre Commercial : lancement du projet de réalisation du rond point route de Dijon**

**Considérant** que la SCI la Côte a présenté à la Ville de Montbard un projet d'aménagement d'un centre commercial sur les terrains lui appartenant à l'entrée Est de la ville de Montbard, et qu'à cette fin, autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a été demandée et obtenue le 04 mars 2010 ;

**Considérant** que le permis de construire a été accordé le 18 Juin 2010 ; l'ensemble commercial développant une surface hors d'œuvre nette de 12.953 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** la nécessité d'assurer l'accès au futur centre commercial dans des conditions de sécurité satisfaisantes et l'importance des flux de circulation induits (accès clientèle et accès livraisons), le projet prévoit, dans la notice volet paysager de la demande de permis de construire, la création d'un rond point sur la RD 905 ;

**Considérant** que ce rond point doit être réalisé sur le domaine public et uniquement pour l'opération projetée ; la Ville de Montbard a donné son accord pour en assurer la maîtrise d'ouvrage sous réserve d'une participation financière de la SCI La Côte, étant précisé que le Conseil Général acceptait de prendre en charge la partie « enrobé » sur la chaussée ; cette participation entrant de plein droit dans la définition de participation aux équipements publics exceptionnels définie à l'article L 332 du Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** que l'aménagement du giratoire sera réalisé par la Ville de Montbard et en maîtrise d'ouvrage déléguée, s'agissant d'une voie départementale ;

**Considérant** qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devra être signée entre la Ville de Montbard et le Conseil Général de la Côte d'Or, pour la réalisation du giratoire ;

**Considérant** que la Ville de Montbard procédera, pour le compte du Département, à l'étude et à la réalisation complète des travaux situés sur le domaine public, incluant les raccordements tant aux terrains propriétés de la SCI de la COTE qu'à ceux nécessaires à la réalisation de cet ouvrage ;

**Considérant** que la prise en charge financière par la SCI de la COTE, correspondra au montant des travaux du giratoire, induits par la réalisation du Centre commercial, à l'exception de l'éclairage public et des espaces verts à la charge de la Ville de Montbard ainsi que l'entretien ultérieur de ceux-ci ;

**Considérant** que le Département prendra en charge la couche de roulement sur l'ensemble des travaux réalisés pour ce giratoire ainsi que sur les raccordements au centre commercial à au Supermarché ALDI ;

**Considérant** que l'opération est estimée à la somme de 845.104,00 € TTC.

**Considérant** que la Ville de Montbard sollicitera la prise en charge par le Département des dépenses relatives à la chaussée, estimées à 169.375,00 € HT ;

**Considérant** que la participation financière de la SCI la Côte est estimée à 655.729,00 €, et est déterminée comme suit : 845.104,00 € TTC (montant total estimé de l'opération) – 169.375,00 € (participation du Département) – 20.000 € (éclairage public à la charge de la Commune) = 655.729 € ;

**Vu** l'avis des commissions « Travaux-Urbanisme-Logement / Environnement-Développement Durable » du 9 décembre 2010, et « Finances-Communication » du 14 décembre 2010 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **sollicite** auprès du Département la délégation de la maîtrise d'ouvrage, la validation du projet technique du futur rond point, la prise en charge financière du coût de réalisation de la couche de roulement ainsi que l'autorisation de commencer l'opération avant la décision de l'assemblée départementale
- **autorise** la réalisation de l'opération
- **autorise** le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre
- **approuve** les dispositions relatives à la participation financière de la SCI la Côte et mandate le maire pour engager la négociation.

## **VI – REGLEMENTATION**

### **2010. 161 – Démission de Abdaka SIRAT au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) – Remplacement de l' élu démissionnaire**

**Vu** les articles R 123-7, R 123-8, R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des familles,  
**Vu** la délibération n°2008.95.02 en date du 4 avril 2 008 concernant l'élection des membres du CCAS,  
**Vu** la délibération n° 2009.54 en date du 26 mai 2009 désignant Monsieur Abdaka SIRAT comme remplaçant de Monsieur Robert PIOTROWSKI (démissionnaire) au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

**Considérant** la liste actuelle des administrateurs élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS : Marion MONGOUACHON, Annie SALEMBIER, Lucette CHARPENTIER, Catherine LANGLET, Abdaka SIRAT ;

**Considérant** la démission de Monsieur Abdaka SIRAT (conseiller municipal, représentant de la liste MONTBARD NATURELLEMENT) du Conseil d'Administration du CCAS, par courrier en date du 9 décembre 2010 ;

**Considérant** que l'élection des membres élus au sein du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS se fait par un vote à bulletins secrets au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 27 voix Pour et 1 Abstention (F.KROL),

- **élit** les membres du Conseil Municipal qui siégeront au CCAS :

- Marion MONGOUACHON
- Annie SALEMBIER
- Lucette CHARPENTIER
- Catherine LANGLET
- Jacky PITAUD

### **2010.162 – Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (SICECO) : adhésion de la Ville de Beaune et rapport d'activités 2009**

**Vu** les statuts du SICECO,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération de la ville de Beaune du 24 juin 2010,

**Vu** la délibération annexée du Comité du 29 septembre 2010,

**Considérant** que la demande de la Ville de Beaune d'adhérer au SICECO répond aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** l'adhésion de la Ville de Beaune au SICECO,

- **accepte** les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 29 septembre dernier,

- **autorise** Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Vu** le rapport d'activités du SICECO pour l'année 2009, disponible à la Direction Générale de la Mairie de Montbard, ou téléchargeable sur le site internet du SICECO.

Le Conseil Municipal,

- **donne acte** de la communication de ce rapport.

### **2010. 163 - Rapport annuel de la saison 2009-2010 du Groupe CARILIS concernant la gestion du Centre Nautique**

**Vu** le rapport annuel du Groupe Carilis, délégataire quant à la gestion du centre aquatique Amphitrite ;

Le Conseil Municipal,

- **donne acte** de la communication de ce rapport.

## **2010. 164 - Rapport annuel 2010 de la Société SG2A concernant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et du local SDF**

Vu le rapport annuel de la Société SG2A, délégataire quant à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et du local SDF ;

Le Conseil Municipal,  
- **donne acte** de la communication de ce rapport.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de Monsieur Jacky PITAUD :

« VALINOX NUCLEAIRE a fait paraître des annonces concernant un nombre important d'embauches. Nous sommes interpellés par un certain nombre de jeunes Montbardois, diplômés, à la recherche d'un emploi, et qui n'ont pu accéder à un travail dans ce secteur industriel. Madame le Maire, vous qui devez être un des interlocuteurs privilégiés des responsables de METAL VALLEY, vous avez certainement des informations à ce sujet. Pouvez-vous nous les communiquer ? »

Réponse de Madame le Maire :

Nous sommes évidemment en liens directs avec VALINOX NUCLEAIRE concernant ces recrutements mais la Société est elle seule décisionnaire dans le domaine du recrutement de ses employés.

Toutefois, quelques éléments nous ont été communiqués par la Société VALINOX NUCLEAIRE :

- 72 recrutements en 2009,
- 101 personnes recrutées du 1<sup>er</sup> au 31/12/2010 : 80 sur le Bassin et 21 mutations internes du Groupe,
- 47 nouveaux recrutements début 2011

Concernant METAL VALLEY, 250 CDI ont été pourvus depuis le 01/01/2008 dont 146 au cours de l'année 2010 (80% d'opérateurs et 20% de Techniciens/Cadres/Agents de Maîtrise). Il est précisé que 80 à 90% des recrutements d'opérateurs se sont fait au niveau local étant donné les contraintes au niveau des horaires de travail (beaucoup de travail de nuit).

Seuls une vingtaine d'opérateurs extérieurs au bassin ont été recrutés, du fait de la mobilité des entreprises du nord de la France du Groupe VALOUREC.

Toutefois, il est souligné que ces recrutements extérieurs ont pour point positif de favoriser le dynamisme de tout un territoire (augmentation du nombre d'habitants, de la consommation ...). La Ville de Montbard a d'ailleurs participé activement à l'accueil de ces nouveaux arrivants en organisant des visites d'information et de découverte des nombreux attraits de la Ville de Montbard, en lien avec les communes de Venarey les Laumes et Semur en Auxois.

Concernant les postes plus spécifiques de Techniciens/Cadres, un problème d'adéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre sur le territoire est à souligner ; le problème étant de trouver localement de la main d'œuvre qualifiée.

Pour information, voici quelques indicateurs transmis par METAL VALLEY au 31/12/2010 :

- 1700 emplois directs,
- 100 Millions d'€ d'investissement,
- 50 stagiaires Pôle Emploi, du lycée de Montbard ou apprentis depuis le début d'année 2010,
- 89 offres d'emploi
- Objectif de 400 CDI pour la période de 2008/2013 (objectif de 200 CDI pour 2010 déjà atteint).

Madame le Maire, consciente du questionnement de ses administrés quant à ces embauches et désireuse de privilégier la main d'œuvre locale rappelle toutefois que des tests de sélection ont été et sont effectués par les sociétés intérim ou le Pôle Emploi et que seules les personnes ayant réussi ce test pourront passer à l'étape suivante.

Les services municipaux de médiation sociale ont également été sollicités afin d'aider les jeunes montbardois dans leurs démarches vis-à-vis de ces embauches.

Madame le Maire déplore le retard pris en ce qui concerne les réponses suites aux tests et entretiens passés mais la société VALINOX NUCLEAIRE, qui a reçu un nombre conséquent de candidatures, s'est engagée à répondre à chacune d'elles.

Madame le Maire précise quand même que les entreprises montbardoises sont à l'écoute de la municipalité, qui poursuit sans relâche ses efforts, afin de donner la possibilité à chacun de pouvoir prétendre à un poste correspondant à ses capacités.

Madame le Maire conclura la séance par des remerciements aux diverses personnes qui se sont investies dans les animations de fin d'année : le Centre Social, l'UCAM, Annick DROYER et les Pères Noël ; le spectacle pyrotechnique de la veille a attiré plus de 300 personnes et fait briller les yeux des nombreux enfants présents ce soir là.

Elle souhaite donc à chacun de passer de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23h.